



PROCES-VERBAL N° 3

Commission Régionale Vétérans

Réunion du : Lundi 02 Septembre 2019

Présidence : M. BATTESTI André

Présent(s) : MM FREYMOUTH Pierre - MOLLARD Claude - VINCENTI Philippe

Absent(s) :

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

1- Constitution des poules du championnat vétérans 2019 / 2020 :

La constitution des poules pour le championnat 2019 / 2020 est réalisée par la Commission de façon objective et en tenant compte de divers critères (engagement à jour, licences à jour, niveau sportif, situation géographique, engagement de plusieurs équipes et cette année selon attribution des créneaux de la C.A.B pour les clubs concernés...).

Tous ces critères compliquent d'autant plus la tâche de la Commission, c'est pour cela qu'aucune demande de modification ne sera étudiée.

La Commission rappelle aux clubs que le championnat vétérans est une compétition où doit régner en priorité la convivialité et le Fair-Play.

Le Championnat débutera la semaine du 23 septembre lors de la prochaine réunion la Commission contrôlera les licences de tous les clubs (13 licences par équipe engagée).

Les clubs ayant fait une demande à la C.A.B pour l'attribution des installations sont priés de prendre contact avec la C.A.B pour valider leur demande.

2- Courriers :

Courrier du **SC BASTIA** demandant de ne pas être reconduit en R 1 (dernier de R1 l'année dernière) malgré l'inscription d'une deuxième équipe qui est la conséquence de l'absorption de l'EC BASTIA par le SC BASTIA,

- La Commission prend note et donne un avis favorable.

Courrier du **FC COSTA VERDE** demandant de ne pas accéder en R1 à cause de blessures de plusieurs joueurs l'année dernière,

- La Commission prend note mais considère les raisons invoquées non recevables.

Courrier du **FC BASTIA BORGIO** demandant de ne plus figurer en R1 du fait de l'arrêt d'une équipe et d'être intégrée en R 2,

- La Commission prend note et donne un avis favorable.

Courrier du **SPORTING FANGU** demandant de ne plus figurer en R1 du fait de l'arrêt d'une équipe et d'être intégrée en R3,

- La Commission prend note et donne un avis favorable.

3- Rappels aux clubs :

Depuis le début de la saison 2017 / 2018, le certificat médical est devenu valable pour 3 saisons (sous réserve de respecter certaines conditions) pour les joueurs.

Pour obtenir la liste des licenciés dont le certificat médical ne sera plus valide pour la saison 2019 / 2020 :

- 1- Se connecter à FOOTCLUBS
- 2- Sélectionner la saison en cours
- 3- Ouvrir le menu « licence » et cliquer sur le sous-menu « éditions et extractions »
- 4- Configurer les paramètres d'extractions ainsi :
 - a. Sélectionner : « édition licenciés »
 - b. Sélectionner le format : « extractions MS Excel »
 - c. Dans sortie et trie, sélectionner : « liste standard »
 - d. Cliquer sur (défaut appliqué) et vérifier que « Validé Certif Médic N+1 » fais bien parti du bloc « données extraites »
 - e. Cliquer sur valider
- 5- Lancer l'extraction en cliquant sur « Validé »
- 6- Dans la liste des travaux demandés, cliquer sur la ligne correspondant à l'extraction qui vient d'être réalisée

4- Prochaine réunion :

La prochaine réunion aura lieu le **lundi 09 Septembre** 2019 à 17 heures.